



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Etablissements

Question écrite n° 16734

### Texte de la question

M. Leonce Deprez demande à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme de lui préciser les perspectives et les échéances de la mission relative aux formations maritimes dispensées dans les écoles maritimes et aquacoles, mission portant sur quatre axes principaux : examen des cursus des formations maritimes au niveau secondaire ; possibilité d'intégration des formations polyvalentes ou diversifiées ; création de nouvelles formations en vue de répondre aux besoins de l'ensemble de la filière pêche ; organisation structurelle des établissements chargés de la formation professionnelle maritime. Cette mission confiée à un inspecteur général des transports et des travaux publics avait été annoncée par ses soins le 11 avril 1994.

### Texte de la réponse

Le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme a effectivement confié à M. Hamon (Jean-Yves), inspecteur général des transports et des travaux publics, une mission relative aux formations maritimes dispensées dans les écoles maritimes et aquacoles. Cette mission portait notamment sur les axes de réflexion suivants : examen des cursus des formations de niveau secondaire ; possibilité d'intégration de formations polyvalentes ou diversifiées ; création de nouvelles formations en vue de répondre aux besoins de l'ensemble de la filière pêche ; organisation structurelle des établissements chargés de la formation professionnelle. Dans le cadre de cette mission, M. Hamon doit procéder à la consultation de toutes les parties concernées : professionnels de la pêche et du commerce, élus locaux, représentants des personnels des écoles, dirigeants de l'association pour la gestion des écoles de formation maritimes et aquacoles, inspections générales, directions et services concernés de l'administration et des régions du littoral. Le rapport de M. Hamon devrait être remis dans les prochaines semaines et fera l'objet d'une analyse attentive en vue de définir et de mettre en œuvre les perspectives d'évolution de l'enseignement maritime de niveau secondaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Deprez Léonce](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16734

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** équipement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, transports et tourisme

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 juillet 1994, page 3651

**Réponse publiée le :** 3 octobre 1994, page 4907